

Mobile-home pour 5/7 personnes, 2 chambres (un lit double et deux ou trois lits simples, clic-clac dans le salon), équipées avec oreillers et couvertures (draps et serviettes non fournis).

Terrasse hors sol/ Table de pique-nique / Chaises de jardin/ Tapis d'entrée/ Parasol/ étendoir à linge/ Chaises en bois/ Oreillers/ Couvertures/ Frigo/ Bac à glaçons/ Cafetière électrique / Micro ondes /Assiettes creuses/ Assiettes plates/ Verres à eau/ Bols/ Tasses à café/ Pichet/ Saladier + 2 couverts/ Plats/ Planche à découper/ Essoreuse à salade/ Passoire/ Plat grill four/ Ramasse couverts/ Couverts en bois/ Fourchettes/ Couteaux/ Cuillères à soupe/ Cuillères à café/ épluche légume/ Ustensiles cuisine/ Poêle à frire/ Décapsuleur/ Casseroles + couvercles/ Faitout + couvercle/ Dessous de plat/ Cendrier/ égouttoir à vaisselle/ Poubelle/ Support + brosse WC/ Cuvette/ Extincteur/ Ventilateur/ échelle de lit/ Balai + balai brosse/ Ensemble seau + balai/ Pelle + balayette / **Télévision.**

Conditions Générales de Réservation

1. La location de votre emplacement ou hébergement ne deviendra effective qu'avec notre accord et après réception du contrat de location accompagné de l'acompte demandé.
2. La location est conclue pour la durée du séjour déterminé dans le contrat. En aucun cas le locataire ne pourra se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue du séjour.
3. Le locataire doit se présenter au jour et à l'heure précisé dans le contrat. En cas d'arrivée tardive ou différée, le locataire est prié d'en informer le camping. Le cas échéant le camping pourra à nouveau disposer de l'emplacement ou de l'hébergement dans un délai de 24 heures après la date prévue de l'arrivée. L'acompte restera acquis.
4. Les emplacements sont disponibles à partir de 12h et devront être libérés à 12h également, quand à l'hébergement il sera disponible à partir de 15h et libéré à 10h.
5. En cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé par rapport aux dates mentionnées sur le contrat il vous sera facturé pour un emplacement la période réservée sur la base d'un forfait 2 personnes et pour un hébergement la totalité du séjour.
6. L'emplacement définitif sera déterminé par le camping, en aucun cas vous ne pourrez revendiquer un emplacement précis.
7. Par précaution pour les emplacements loués avec électricité se munir d'une rallonge électrique et d'une prise européenne.
8. Barbecue bois et charbon autorisé sauf en cas d'arrêté Préfectoral. Tout feu directement au sol est strictement interdit.
9. Tarifs et règlement du séjour : le prix de l'hébergement comprend l'eau, le gaz, et l'électricité.
La taxe de séjour destinée au Pays Voironnais est en supplément au tarif en vigueur au jour de votre arrivée, par jour et par personne de plus de 2 ans.
Le forfait de base pour un emplacement standard comprend : 2 personnes, l'emplacement pour la tente, la caravane, le camping car et 1 voiture, les taxes de séjour ainsi que l'accès aux sanitaires. Le forfait de base pour un emplacement « confort » comprend : 2 personnes, l'emplacement pour la tente ou la caravane ou le camping car, 1 voiture, l'électricité 6 ampères, les taxes de séjour.
10. Les animaux ne sont pas acceptés dans les hébergements, ils sont acceptés sur les emplacements, sauf Cat 1 et 2, ils doivent être tenus en laisse, tatouages et carnet de vaccination sont obligatoires. Ils doivent être promenés à l'extérieur du camping, et leurs propriétaires doivent nettoyer les salissures occasionnées le cas échéant. Tout animal entraînera un supplément journalier.
11. Le solde du montant de l'emplacement et hébergement sera réglé le jour d'arrivée ainsi que les taxes et suppléments précisez ci-dessus. Concernant les hébergements il sera demandé, au locataire, le jour de son arrivée deux chèques de cautions 250.00 € et 70.00 €. Ces cautions sont restituées à la fin du séjour si celui-ci se situe durant les heures d'ouverture de la réception ou alors dans les 5 jours suivant le départ, par courrier (déduction faites, le cas échéant, du coût de la remise en état des lieux si des dégradations ou des pertes étaient constatées).
L'entretien reste à la charge du locataire de l'hébergement durant toute la durée de son séjour. Avant son départ il devra être laissé en parfait état de propreté. Le cas échéant après état des lieux contradictoires la caution ménage de 70.00 € sera retenu. Les draps et linge de maison ne sont pas fournis. Possibilité de vente de draps jetables.
12. Toute annulation doit-être notifiée par lettre recommandée au camping l'acompte reste acquis par le camping quel que soit le motif de l'annulation, cette clause s'impose au professionnel en cas d'annulation. Si l'annulation intervient moins de 30 jours avant la date prévue d'arrivée le montant total de votre séjour vous sera demandé.
13. La réservation devient effective lorsque le locataire aura fait parvenir l'acompte de 30 % du montant total pour l'emplacement ou l'hébergement, le contrat signé, ainsi que les 12 € de frais de réservation. Dès réception de l'acompte une confirmation vous sera envoyée.
14. **La caution ne constituant pas de limite de responsabilité il vous appartient de vérifier si votre contrat d'assurance prévoit l'extension «villégiature» (location de vacances). Dans l'hypothèse contraire vous devez réclamer à votre compagnie d'assurance une extension de garantie ou souscrire un contrat particulier.**
15. La responsabilité du camping, au-delà de sa responsabilité légale n'est pas engagé en cas de :
 - o de vol, perte ou dommage de quelques nature qu'il soit, pendant ou suite à votre séjour.
 - o nuisances dues aux phénomènes naturels (météo, insectes etc....)
 - o Panne ou mise hors service des équipements techniques, panne ou fermeture des installations du camping. mesures ponctuelles, prises par la direction du camping, de limitation d'accès à certaines installations, nécessitées par le respect des normes de sécurité ou des travaux d'entretiens périodiques.
16. Tout différent portant sur l'interprétation ou l'exécution du présent contrat sera porté devant le tribunal.

Exemplaire client



CONDITIONS GENERALES DE RESERVATION

- 1 La location de votre emplacement ou hébergement ne deviendra effective qu'avec notre accord et après réception du contrat de location accompagné de l'acompte demandé.
- 2 La location est conclue pour la durée du séjour déterminé dans le contrat. En aucun cas le locataire ne pourra se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue du séjour.
- 3 Le locataire doit se présenter au jour et à l'heure précisé dans le contrat. En cas d'arrivée tardive ou différée, le locataire est prié d'en informer le camping. Le cas échéant le camping pourra à nouveau disposer de l'emplacement ou de l'hébergement dans un délai de 24 heures après la date prévue de l'arrivée. L'acompte restera acquis.
- 4 Les emplacements sont disponibles à partir de 12h et devront être libérés à 12h également, quand à l'hébergement il sera disponible à partir de 15h et libéré à 10h.
- 5 En cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé par rapport aux dates mentionnées sur le contrat il vous sera facturé pour un emplacement la période réservée sur la base d'un forfait 2 personnes et pour un hébergement la totalité du séjour.
- 6 L'emplacement définitif sera déterminé par le camping, en aucun cas vous ne pourrez revendiquer un emplacement précis.
- 7 Par précaution pour les emplacements loués avec électricité se munir d'une rallonge électrique et d'une prise européenne.
- 8 Barbecue bois et charbon autorisé sauf en cas d'arrêté Préfectoral. Tout feu directement au sol est strictement interdit, ainsi que sur les terrasses des locatifs, ainsi que la taxe ordures ménagères.
- 9 Tarifs et règlement du séjour : le prix de l'hébergement comprend l'eau, le gaz, et l'électricité.
La taxe de séjour destinée au Pays Voironnais est en supplément au tarif en vigueur au jour de votre arrivée, par jour et par personne de plus de 2 ans.
Le forfait de base pour un emplacement standard comprend : 2 personnes, l'emplacement pour la tente, la caravane, le camping car et 1 voiture, les taxes de séjour ainsi que l'accès aux sanitaires. Le forfait de base pour un emplacement « confort » comprend : 2 personnes, l'emplacement pour la tente ou la caravane ou le camping car, 1 voiture, l'électricité 6 ampères, les taxes de séjour et ordures ménagères.
- 10 Les animaux ne sont pas acceptés dans les hébergements, ils sont acceptés sur les emplacements, sauf Cat 1 et 2, ils doivent être tenus en laisse, tatouages et carnet de vaccination sont obligatoires. Ils doivent être promenés à l'extérieur du camping, et leurs propriétaires doivent nettoyer les salissures occasionnées le cas échéant. Tout animal entraînera un supplément journalier.
- 11 Le solde du montant de l'emplacement et hébergement sera réglé le jour d'arrivée ainsi que les taxes et suppléments précisez ci-dessus. Concernant les hébergements il sera demandé, au locataire, le jour de son arrivée deux chèques de cautions 250.00 € et 70.00 €. Ces cautions sont restituées à la fin du séjour si celui-ci se situe durant les heures d'ouverture de la réception ou alors dans les 5 jours suivant le départ, par courrier (déduction faites, le cas échéant, du coût de la remise en état des lieux si des dégradations ou des pertes étaient constatées).
L'entretien reste à la charge du locataire de l'hébergement durant toute la durée de son séjour. Avant son départ il devra être le laissé en parfait état de propreté. Le cas échéant après état des lieux contradictoires la caution ménage de 70.00 € sera retenu. Les draps et linge de maison ne sont pas fournis. Possibilité de vente de draps jetables.
- 12 Toute annulation doit-être notifiée par lettre recommandée au camping l'acompte reste acquis par le camping quel que soit le motif de l'annulation, cette clause s'impose au professionnel en cas d'annulation.
Si l'annulation intervient moins de 30 jours avant la date prévue d'arrivée le montant total de votre séjour vous sera demandé.
- 13 La réservation devient effective lorsque le locataire aura fait parvenir l'acompte de 30 % du montant total pour l'emplacement ou l'hébergement, le contrat signé, ainsi que les 15 € de frais de réservation. Dès réception de l'acompte une confirmation vous sera envoyée.
- 14 **La caution ne constituant pas de limite de responsabilité il vous appartient de vérifier si votre contrat d'assurance prévoit l'extension «villégiature» (location de vacances). Dans l'hypothèse contraire vous devez réclamer à votre compagnie d'assurance une extension de garantie ou souscrire un contrat particulier.**
- 15 La responsabilité du camping, au-delà de sa responsabilité légale n'est pas engagé en cas de :
 - a. de vol, perte ou dommage de quelques nature qu'il soit, pendant ou suite à votre séjour.
 - b. nuisances dues aux phénomènes naturels (météo, insectes etc....)
 - c. Panne ou mise hors service des équipements techniques, panne ou fermeture des installations du camping, mesures ponctuelles, prises par la direction du camping, de limitation d'accès à certaines installations, nécessitées par le respect des normes de sécurité ou des travaux d'entretiens périodiques.
- 16 Tout différent portant sur l'interprétation ou l'exécution du présent contrat sera porté devant le tribunal.

Date et signature